

Comité consultatif ANLCI

Siège de la Fondation M6, le 5 février 2019

Le comité consultatif de l'ANLCI s'est réuni le 5 février dernier dans les locaux de la fondation M6. Les participants ont été accueillis par la déléguée générale, **Isabelle Verrecchia** qui a présenté l'édition 2019 du [concours d'écriture « au-delà des lignes », illustrée par un court film](#).



Isabelle Verrecchia et Hervé Fernandez ouvrent la réunion du comité consultatif

Présentation des dernières productions de l'ANLCI.



- [Comment réussir la réinsertion professionnelle des détenus en difficulté avec les savoirs de base ?](#) : ce kit pratique a été réalisé en partenariat avec l'association Auxilia, membre du comité consultatif et Justice 2^{ème} chance.

- [Comment animer un atelier d'écriture en milieu carcéral ?](#) : ce kit sur les ateliers d'écriture en prison, en partenariat avec la fondation M6, est en cours de finalisation et sera très prochainement disponible sur la plateforme en ligne <http://www.illettrisme-solutions.fr/>

- [Les Essentiels](#) : l'ANLCI s'est associée à Uniformation pour ce programme portant sur l'accompagnement des salariés de premiers niveaux face à la transformation numérique des entreprises. 5 fiches pratiques sont mises à disposition des dirigeants, de l'encadrement pour le bénéfice des salariés.

- [Le module de formation aux usages de base du numérique](#) :

Ce module vise toute personne en difficulté avec l'écrit et avec l'usage des outils numériques nécessaires à son autonomie dans des situations courantes de la vie quotidienne. Pour plus de renseignements sur ce module testé aujourd'hui avec la fédération générale des PEP, prendre contact avec Elie Maroun : elie.maroun@anlci.fr

- [Bilan des JNAI 2018](#) : 387 opérations labellisées « Agir ensemble contre l'illettrisme » sur tout le territoire, des points forts avec une campagne et un mot d'ordre mobilisateur, une soirée thématique sur France télévision, une couverture médiatique importante et une explosion de la visibilité sur les réseaux sociaux.

La mobilisation des relais territoriaux des membres du comité consultatif a progressé mais peut encore être amplifiée. Nous comptons sur votre mobilisation en 2019.

Les solutions contre l'illettrisme viennent des territoires



Trois questions ont été posées aux membres du comité consultatif présents afin de penser ensemble la mise en œuvre des engagements du Pacte national pour agir ensemble contre l'illettrisme :

1. Comment organiser des réunions régionales d'information et de mobilisation contre l'illettrisme, sous forme de comités consultatifs régionaux ?
2. Comment mieux associer les personnes aux décisions et aux travaux qui les concernent ?
3. Comment accompagner les personnes concernées vers des parcours sans rupture pour la maîtrise des compétences de base ?

3

Les participants ont pu apporter leurs éléments de réponse à l'aide d'une fiche navette, distribuée après le témoignage d'un partenaire, en lien avec la question posée :

Sur la mise en place des comités consultatifs régionaux : Magali Dussourd, FNO et Arnaud Leignel, correspondant de l'ANLCI en Hauts-de-France

Sur la concertation avec les personnes concernées : Audrey Colnat, association CLE Ermont et Armelle Delample, chargée de mission nationale

Sur l'accompagnement des personnes dans un parcours sans rupture : Laurence Martin, APAPP et Philippe Debruyne, CFDT (et ex-COPANEF)

Question 1 : Comment organiser des réunions régionales d'information et de mobilisation contre l'illettrisme, sous forme de comités consultatifs régionaux ? **Engagement 3 du pacte**

Les membres étaient interrogés sur ce que pourrait être un comité consultatif régional selon eux. Quelques mots-clés ont émergé, insistant sur « le **local** » (acteurs, ressources, pratiques, besoins) ; la « **complémentarité** » ; la « **cohérence** ».

Ces comités consultatifs régionaux doivent permettre de **découvrir des nouveautés** (acteurs inconnus, dispositifs...), de **sensibiliser les réseaux**, de **mobiliser**, de **créer des interactions** et de **susciter des collaborations**.

Les rencontres de mobilisation autour des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme 2019 permettront de constituer un premier comité consultatif régional. L'idée n'étant pas de créer une nouvelle instance mais un **espace de partage autour d'un projet fédérateur**. Pour cette nouvelle édition 2019, les partenaires souhaitent diffuser eux-mêmes les informations relatives à la mobilisation dans leurs réseaux territoriaux. L'ANLCI propose un appui à tous ceux qui en expriment le besoin.

L'organisation des réunions d'information sur les territoires nécessite une certaine logistique, pour laquelle certains membres du comité consultatif ont proposé un appui : aide à l'animation, prêt de salle, présence sur certains territoires phares...

Nous questionnerons, ultérieurement, chacun sur ses besoins et sur ses capacités de mobilisation.

Question 2 : Comment mieux associer les personnes aux décisions et aux travaux qui les concernent ? **Engagement 1 du pacte**

Une majorité des partenaires ont l'habitude d'associer les personnes concernées à leurs activités. Cependant il ne s'agit pas forcément de personnes en situation d'illettrisme. Les modalités évoquées sont le travail en binôme, les pratiques sur l'auto-détermination, les enquêtes, les échanges et groupes de parole, la co-construction des actions, les groupes de travail, le renversement des rôles.

Certains membres du comité consultatif souhaitent être mis en contact avec d'autres partenaires à même de pouvoir les aider à entrer en contact avec des personnes en situation d'illettrisme.

Question 3 : Comment accompagner les personnes concernées vers des parcours sans rupture pour la maîtrise de compétences de base ? **Engagement 6**

Les participants ont exprimé le souhait d'être mieux connus de certains acteurs, notamment du monde de la santé, des élus, des CIBC. Les associations qui interviennent en amont ou en complément de la formation souhaitent être identifiées par les organismes de formation.

Les risques de rupture identifiés relèvent d'abord des difficultés personnelles (santé, mobilité, garde d'enfants...), viennent ensuite les problèmes liés au suivi ou à l'absence de suivi.

Concernant les leviers, les partenaires ont évoqué des plateformes similaires à celles des systèmes de santé (MAIA : méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) qui permettent à chaque acteur intervenant auprès de la personne d'avoir une vision globale du parcours santé de celle-ci. Ils ont également évoqué la sécurisation des financements des organismes, l'utilisation de supports « en communication accessible à tous », l'utilisation de méthodes de co-construction, de pédagogies positives.

La prise en compte et la résolution des problèmes personnels des personnes avant de se lancer dans un parcours est essentielle.

L'ensemble de ces propositions et remarques est très précieux pour définir les modalités de mise en œuvre des 10 engagements du Pacte national pour agir ensemble contre l'illettrisme, signé par 54 partenaires.

Le travail mené lors de cette réunion du comité consultatif marque une première marche vers la traduction concrète, sur les territoires, de ces engagements.

